

PROCES-VERBAL ASSEMBLEE GENERALE
NUMERO 32
VENDREDI 1^{ER} AVRIL 2022 - 13H00

Le vendredi premier avril deux mille vingt-deux, à treize heures, les membres du Comité de Direction, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle Recroix bvd George Pompidou - 06110 LE CANNET

Présents: Monsieur Philippe WEISSER, Madame Paola FELIS, Monsieur Alain Viotti, Madame Sandrine AIMASSO, Monsieur Jean-Mike GOMIS, Monsieur Gérard STELLA, Monsieur Romain AIDAOU

Absents excusés: Monsieur Claude PONSOT, Monsieur Alexandre VIAL, Madame Frédérique ROBERT, Monsieur Bruno OGER, Madame Maryline ZERAVICA, Monsieur Alain ARMANDO

Présents sans pouvoir-votant: Walid CHAABANI Directeur de l'EPIC

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à douze heures par le Président du Comité de Direction Monsieur Philippe WEISSER qui énonce l'ordre du jour suivant:

61 – Vote du budget Primitif 2022 de l'EPIC Office de Tourisme

OFFICE DE TOURISME LE CANNET COTE D'AZUR

Entrée de Ville (Accueil et Promotion)

Place Benidorm

73 avenue du campon

06110 LE CANNET

Tel : +33 4 93 45 34 27

La Boutique (Visites guidées et Back-Office)

Face Musée Bonnard

21 bvd sadi carnot

06110 LE CANNET

Tel : +33 4 92 59 14 42

OT Classé Cat I – Marque Qualité Tourisme – Partenaire GIP Musée Bonnard

Siret : 810 796 656 00017 – APE : 7990 Z - Courriel : info@lecannet-tourisme.fr

www.lecannet-tourisme.fr

Délibération 61-2022

Vote du budget Primitif 2022 de l'EPIC Office de Tourisme

Après s'être fait présenter, le budget primitif tourisme 2022 de l'EPIC qui a été établi conformément à l'instruction comptable M4 en vigueur, et conformément aux orientations budgétaires 2022 présentées lors du précédent Comité de Direction.

Il est précisé que le Directeur de l'EPIC, en sa qualité d'ordonnateur de l'établissement, ne peut pas prendre part au débat et sort de la salle Recroix.

Le projet de budget primitif 2022 reprend les résultats du compte administratif 2021.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 481 900,53 € dont :

- Section de fonctionnement : 471 700,00 €
- Section d'investissement : 10 200,53 €

LE FONCTIONNEMENT

I – Les recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement de l'établissement sont principalement composées des postes suivants :

- Reversement du produit de la taxe de séjour pour 100 000 €
- Une partie du produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation à la taxe de publicité foncière exigible sur les mutations à titre onéreux et perçu par la ville permettant d'inscrire un produit prévisionnel de 371 700 €.

Chapitres	Libellés	RECETTES FONCTIONNEMENT
75	Autres produits de gestion courante	471 700,00
TOTAL GENERAL		471 700,00

OFFICE DE TOURISME LE CANNET COTE D'AZUR

Entrée de Ville (Accueil et Promotion)

Place Benidorm

73 avenue du campon

06110 LE CANNET

Tel +33 4 93 45 34 27

La Boutique (Visites guidées et Back-Office)

Face Musée Bonnard

21 bvd sadi carnot

06110 LE CANNET

Tel : +33 4 92 59 14 42

OT Classé Cat 1 – Marque Qualité Tourisme – Partenaire GIP Musée Bonnard

Siret : 810 796 656 00017 – APE : 7990 Z - Courriel : info@lecannet-tourisme.fr

www.lecannet-tourisme.fr

II – Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement, conformément aux orientations budgétaires, se détaillent comme de suit :

Chapitres	Libellés	DEPENSES FONCTIONNEMENT
011	Charges à caractère général	147 550,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	216 500,00
65	Autres charges de gestion courante	409,00
67	Charges exceptionnelles	100 000,00
023	Virement à la section d investissement	3 700,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 541,00
TOTAL GENERAL		471 700,00

Le chapitre 67 « charges exceptionnelles » concerne la contribution de l'EPIC au fonctionnement du GIP pour le développement touristique et culturel de la ville du CANNET

L'INVESTISSEMENT

I – Les recettes d'investissement :

Chapitres	Libellés	RECETTES INVESTISSEMENT
001	Résultat reporté disponible	2 959,53
021	Virement de la section de fonctionnement	3 700,00
040	Opé. d'ordre / transfert entre sections	3 541,00
TOTAL GENERAL		10 200,53

II – Les dépenses d'investissement :

OFFICE DE TOURISME LE CANNET CÔTE D'AZUR

Entrée de Ville (Accueil et Promotion)

Place Benidorm

73 avenue du campon

06110 LE CANNET

Tel + 33 4 93 45 34 27

La Boutique (Visites guidées et Back-Office)

Face Musée Bonnard

31 bvd sadi carnot

06110 LE CANNET

Tel : + 33 4 92 59 14 42

OT Classé Cat I – Marque Qualité Tourisme – Partenaire GIP Musée Bonnard

Siret : 810 796 656 00017 – APE : 7990 Z - Courriel : info@lecannet-tourisme.fr

www.lecannet-tourisme.fr

Chapitres	DEPENSES INVESTISSEMENT	Restes à réaliser n-1	BP 2022	TOTAL
20	Immobilisations incorporelles		544,94	544,94
21	Immobilisations corporelles	6 655,59	3 000,00	9 655,59
TOTAL GENERAL		6 655,59	3 544,94	10 200,53

Le Comité de direction, après délibération, décide, à l'unanimité :

- D'approuver le budget primitif 2022 équilibré à la somme de 481 900,53 € se répartissant comme suit :
 - 471 700,00 € pour la section de fonctionnement,
 - 10 200,53 € pour la section d'investissement.
- D'Approuver les durées et catégories d'amortissement telles que prévues en annexe du budget primitif.
- D'Approuver les durées et catégories d'amortissement telles que prévues en annexe du budget primitif.
- D'autoriser Le Directeur à solliciter toute subvention auprès des organismes compétents.
- D'autoriser le directeur à verser au GIP pour le développement touristique et culturel de la ville du CANNET la contribution de l'EPIC, dans la limite des crédits alloués au budget primitif sur la ligne budgétaire correspondante.
- D'Adopter le tableau des effectifs joint en annexe du budget primitif.

Le directeur reprend sa place au sein du Comité de Direction.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, le Président remercie l'ensemble des membres du Comité de Direction et clôt la séance à treize heures et trente minutes.

Fait à Le Cannel, le 05/04/2022

Office de Tourisme Le Cannel Côte d'Azur
Place Benidorm - 73 ave du campon - 06110 LE CANNET
Tél. +33 4 93 45 34 27 - info@lecanne-tourisme.fr
http://www.lecanne-tourisme.fr
SIRET : 810 796 656 00017 - APE : 7990Z

M. Philippe WEISSER
Président de l'Office de Tourisme
Le Cannel Côte d'Azur



OFFICE DE TOURISME LE CANNET CÔTE D'AZUR

Entrée de Ville (Accueil et Promotion)

Place Benidorm

73 avenue du campon

06110 LE CANNET

Tel +33 4 93 45 34 27

OT Classé Cat I - Marque Qualité Tourisme - Partenaire GIP Musée Bonnard

Siret : 810 796 656 00017 - APE : 7990 Z - Courriel : info@lecanne-tourisme.fr

www.lecanne-tourisme.fr

La Boutique (Visites guidées et Back-Office)

Face Musée Bonnard

21 bvd sadi carnot

06110 LE CANNET

Tel : +33 4 92 59 14 42

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 81079665600017	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus EPIC TOURISME LE CANNET
--	--

POSTE COMPTABLE DE : SGC CANNES

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget primitif

BUDGET : BUDGET EPIC TOURISME (2)

ANNEE 2022

(1) Comptabiliser en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 45.
(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexé.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	18
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	19
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	20
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	21
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	22
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	24
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	25
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT, le rattachement ou en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 000 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

I – INFORMATIONS GENERALES	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article »

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement).
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent »

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A1
EXPLOITATION			
V O T E		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	471 700,00	471 700,00
+			
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=			
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		471 700,00	471 700,00
INVESTISSEMENT			
V O T E		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	3 544,94	7 241,00
+			
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	6 655,59	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 2 959,53
=			
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		10 200,53	10 200,53
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		481 900,53	481 900,53

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

II
A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	135 520,00	0,00	147 550,00	147 550,00	147 550,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	199 000,00	0,00	216 500,00	216 500,00	216 500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00	0,00	409,00	409,00	409,00
Total des dépenses de gestion des services		334 620,00	0,00	364 459,00	364 459,00	364 459,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		434 620,00	0,00	464 459,00	464 459,00	464 459,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	13 000,00		3 700,00	3 700,00	3 700,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	2 380,00		3 541,00	3 541,00	3 541,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		15 380,00		7 241,00	7 241,00	7 241,00
TOTAL		450 000,00	0,00	471 700,00	471 700,00	471 700,00

+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

+
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

471 700,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	450 000,00	0,00	471 700,00	471 700,00	471 700,00
Total des recettes de gestion des services		450 000,00	0,00	471 700,00	471 700,00	471 700,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		450 000,00	0,00	471 700,00	471 700,00	471 700,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		450 000,00	0,00	471 700,00	471 700,00	471 700,00

+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

+
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

471 700,00

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (8)**

7 241,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la règle applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 46

(6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

II
A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	1 429,30	0,00	544,94	544,94	544,94
21	Immobilisations corporelles	21 236,04	6 655,59	3 000,00	3 000,00	9 655,59
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	22 665,34	6 655,59	3 544,94	3 544,94	10 200,53
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	22 665,34	6 655,59	3 544,94	3 544,94	10 200,53
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	22 665,34	6 655,59	3 544,94	3 544,94	10 200,53

+ D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

0,00

= TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

10 200,53

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	13 000,00		3 700,00	3 700,00	3 700,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	2 380,00		3 541,00	3 541,00	3 541,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	15 380,00		7 241,00	7 241,00	7 241,00
	TOTAL	15 380,00	0,00	7 241,00	7 241,00	7 241,00

+ R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

2 959,53

= TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

10 200,53

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (8)**

7 241,00

(1) cf. Modalités de vote.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; CI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; CI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recette, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A.7).

(7) Le compte 105 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - CI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
BALANCE GENERALE DU BUDGET		B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	147 550,00		147 550,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	216 500,00		216 500,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	409,00		409,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	100 000,00	0,00	100 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat*, provisions	0,00	3 541,00	3 541,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		3 700,00	3 700,00
Dépenses d'exploitation – Total		464 459,00	7 241,00	471 700,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	471 700,00
--	------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	544,94	0,00	544,94
21	Immobilisations corporelles (6)	9 655,59	0,00	9 655,59
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat* des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		10 200,53	0,00	10 200,53

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 200,53
--	-----------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 45.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe (V.A.7)).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	471 700,00		471 700,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat* et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		471 700,00	0,00	471 700,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	471 700,00
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1668 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat* BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		3 541,00	3 541,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat* des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		3 700,00	3 700,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	7 241,00	7 241,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	2 959,53
--	-----------------

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 200,53
---	------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe (V A7)).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

III
A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	126 620,00	147 650,00	147 650,00
604	Achats d'études, prestations de services	43 500,00	56 450,00	56 450,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	1 000,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	8 200,00	2 000,00	2 000,00
607	Achats de marchandises	3 200,00	5 000,00	5 000,00
6132	Locations immobilières	32 000,00	35 000,00	35 000,00
6135	Locations mobilières	2 000,00	1 500,00	1 500,00
614	Charges locatives et de copropriété	16 000,00	20 000,00	20 000,00
6156	Maintenance	1 000,00	500,00	500,00
6161	Multirisques	2 000,00	2 500,00	2 500,00
6225	Indemnités aux comptables et régisseurs	500,00	300,00	300,00
6226	Honoraires	2 250,00	2 250,00	2 250,00
6231	Annonces et insertions	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6232	Echantillons	1 000,00	500,00	500,00
6238	Divers	1 000,00	500,00	500,00
6261	Frais d'affranchissement	500,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	1 000,00	1 000,00	1 000,00
627	Services bancaires et assimilés	50,00	50,00	50,00
6281	Concours divers (cotisations)	10 320,00	10 000,00	10 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	5 000,00	5 000,00	5 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	199 000,00	216 600,00	216 600,00
6312	Taxe d'apprentissage	500,00	500,00	500,00
6333	Particip. employeurs format. pro. cont.	1 500,00	500,00	500,00
6336	Cotisations CNFPT et CGFPT	500,00	500,00	500,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	2 000,00	0,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	163 000,00	180 000,00	180 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	17 500,00	20 000,00	20 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	14 000,00	15 000,00	15 000,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
66	Autres charges de gestion courante	100,00	409,00	409,00
658	Charges diverses de gestion courante	100,00	409,00	409,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 66)		334 620,00	364 459,00	364 459,00
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	100 000,00	100 000,00	100 000,00
6743	Subventions exceptionnelles fonctionn.	100 000,00	100 000,00	100 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciations (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		434 620,00	464 459,00	464 459,00
023	Virement à la section d'investissement	12 000,00	3 700,00	3 700,00
042	Opérat. ordre transfert entre sections (11) (12)	2 380,00	3 541,00	3 541,00
6611	Dot. amort. immos incorp. et corporelles	2 380,00	3 541,00	3 541,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		15 380,00	7 241,00	7 241,00
043	Opérat. ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		15 380,00	7 241,00	7 241,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		460 000,00	471 700,00	471 700,00

+
RESTES A REALISER N-1 (13)

0,00

+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)

0,00

=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

471 700,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
- (6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
- (7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
- (8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
- (12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (13) Inactive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuation de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	450 000,00	471 700,00	471 700,00
753	Reversement taxe de séjour	80 000,00	100 000,00	100 000,00
7588	Autres	370 000,00	371 700,00	371 700,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		450 000,00	471 700,00	471 700,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		450 000,00	471 700,00	471 700,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		450 000,00	471 700,00	471 700,00

		+
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00	
		+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00	
		=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	471 700,00	

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 509 n'existe pas en M. 40.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Incombr en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	1 429,30	544,94	544,94
2051	Concessions et droits assimilés	1 429,30	544,94	544,94
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	21 236,04	3 000,00	3 000,00
2181	Installat° générales, agencements	5 800,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	1 474,52	0,00	0,00
2184	Mobilier	6 461,52	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	7 500,00	3 000,00	3 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		22 665,34	3 544,94	3 544,94
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		22 665,34	3 544,94	3 544,94
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		22 665,34	3 544,94	3 544,94
+				
RESTES A REALISER N-1 (10)				6 655,59
+				
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)				0,00
=				
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				10 200,53

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état II B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, Cf 040 = RE 042.

(8) Le compte 15 : 2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, Cf 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (RIA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES RÉELLES	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	13 000,00	3 700,00	3 700,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (6) (7)	2 380,00	3 541,00	3 541,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	214,00	300,00	300,00
28181	Installations générales, agencements	0,00	1 160,00	1 160,00
28183	Matériel de bureau et informatique	752,00	900,00	900,00
28184	Mobilier	746,00	700,00	700,00
28188	Autres	668,00	481,00	481,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	15 380,00	7 241,00	7 241,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	15 380,00	7 241,00	7 241,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (* Total des recettes réelles et d'ordre)	15 380,00	7 241,00	7 241,00
				+
RESTES A REALISER N-1 (9)				0,00
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)				2 959,53
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				10 200,53

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15... 2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, CI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 200.00 €	2015-03-31

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	IMMO INCORPORELLES / LOGICIELS MICRO INFORMATIQUE	1	31/03/1996
L	IMMO INCORPORELLES / AUTRES LOGICIELS	5	31/03/1996
L	IMMO INCORPORELLES / FRAIS ETUDES	5	31/03/1996
L	IMMO CORPORELLES / VEHICULES DE POLICE	2	31/03/1996
L	IMMO CORPORELLES / AUTRES VEHICULES	5	31/03/1996
L	IMMO CORPORELLES / VEHICULES UTILITAIRES	10	31/03/1996
L	IMMO CORPORELLES / MOBILIER	10	31/03/1996
L	IMMO CORPORELLES / MAT DE BUREAU ELECTRIQUE OU ELECTRONIQUE	5	31/03/1996
L	IMMO CORPORELLES / MAT INFORMATIQUE	5	31/03/1996
L	IMMO CORPORELLES / MAT CLASSIQUE LEGER	5	31/03/1996
L	IMMO CORPORELLES / MAT CLASSIQUE DURABLE	10	31/03/1996
L	IMMO CORPORELLES / COFFRE FORT	30	31/03/1996
L	IMMO CORPORELLES / INST MAT ELECTRIQUE LEGER	5	31/03/1996
L	IMMO CORPORELLES / APPAREILS DE LEVAGE	10	31/03/1996
L	IMMO CORPORELLES / EQUIP GARAGES ATELIERS OUTILLAGE	5	31/03/1996
L	IMMO CORPORELLES / EQUIP GARAGES ATELIERS GROS MATERIEL	10	31/03/1996
L	IMMO CORPORELLES / EQUIP CUISINE LEGERE	5	31/03/1996
L	IMMO CORPORELLES / EQUIP CUISINE DURABLE	10	31/03/1996
L	IMMO CORPORELLES / EQUIP SPORTIFS LEGERES	5	31/03/1996
L	IMMO CORPORELLES / EQUIP SPORTIFS DURABLES	10	31/03/1996
L	IMMO CORPORELLES / BATIMENTS LEGERES ABRIS	15	31/03/1996
L	IMMO CORPORELLES / BATIMENTS	50	31/03/1996
L	IMMO CORPORELLES / PETIT LOGICIEL AUTRE QUE BUREAUTIQUE	2	17/02/2016
L	IMMO CORPORELLES / BATIMENT ET VOIRIE	50	17/02/2016
L	IMMO CORPORELLES / BIEN DE FAIBLE VALEUR INF A 200 €	1	17/02/2016
L	IMMO INCORPORELLES / SUBV EQUIP MOBILIER, MATERIEL OU ETUDES	5	22/12/2017
L	IMMO INCORPORELLES / SUBV EQUIP BIENS IMMOBILIER	30	22/12/2017

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		0,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat ⁿ afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	6 655,59	0,00	6 655,59

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		7 241,00	III 7 241,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		7 241,00	7 241,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations		
26...	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2805	Licences, logiciels, droits similaires	300,00	300,00
28181	Installations générales, agencements	1 160,00	1 160,00
28183	Matériel de bureau et informatique	900,00	900,00
28184	Mobilier	700,00	700,00
28188	Autres	481,00	481,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat ⁿ des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	3 700,00	3 700,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	7 241,00	0,00	2 959,53	0,00	10 200,53

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 6 655,59
Ressources propres disponibles	IV 10 200,53
Solde	V = (IV - II) (6) 3 544,94

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires

(4) Inactive uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

(6) Indiquer le signe algébrique

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6743			GIP DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET CULTUREL	Etablissement de droit public	100 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TITRES (1000, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		4,00	0,00	4,00	0,00	4,00	4,00
Agent accueil	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Conseiller en séjour	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Directeur	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Responsable Qualité	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		4,00	0,00	4,00	0,00	4,00	4,00

(1) Les postes ou emplois sont intégrés conformément à la structure d'ADR - N°1000001-000-40-20 mars 1999. Les emplois fonctionnels sont également répertoriés dans leur liste d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la fraction de l'unité de travail prévue par la délibération relative à l'emploi.

(4) Calculant temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, réalisée par leur fraction de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année.

ETPT = Effectif annuel travaillé / fraction de temps de travail / période d'activité sur l'année.

Exemple : un agent à temps plein (fraction de travail = 100 %) réalise toute l'année correspondant à 1 ETPT, un agent à temps partiel, à 50 % (fraction de travail = 50 %) réalise toute l'année correspondant à 0,5 ETPT, un agent à temps partiel, à 50 % (fraction de travail = 50 %) réalise la moitié de l'année (de 01/01 au 30/06), correspondant à 0,25 ETPT (0,5 * 0,5 = 0,25).

(5) Les emplois non cités sont les emplois ne correspondant pas à un poste d'emploi existant, à un emploi spécifique, à un emploi par fraction 100 sur la loi n° 84-59 du 13 juillet 1984 ou 20 juillet 1985 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (3)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES A, B et C

(2) SECTEUR ADM: Administratif

TSO: Technique

USP: Urbanisme (hors aménagement urbain)

S: Santé

MS: Média social

MT: Média technique

SP: Sport

CLL: Culture

AM: Animation

PP: Pêche

OTR: Diversité non affectables à une filière

(3) REMUNERATION: Référence à un indice fixé (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou de autres services publics (indiquer l'annexe des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT: Must du contrat (et du 26 janvier 1984 modifié):

3.4: article 3, 1er alinéa: Remunération temporaire d'activité

3.5: article 3, 2ème alinéa: Remunération temporaire d'activité

3.6: Remunération d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou intérimaire (statut, matériel...)

3.7: Remunération temporaire d'un agent

3.8: Remunération de cadre d'emploi de fonctionnaire suppléant d'assurer les fonctions correspondantes

3.9: Remunération de cadre d'emploi de fonctionnaire suppléant d'assurer les fonctions correspondantes

3.10: Remunération de cadre d'emploi de fonctionnaire suppléant d'assurer les fonctions correspondantes

3.11: Remunération de cadre d'emploi de fonctionnaire suppléant d'assurer les fonctions correspondantes

3.12: Remunération de cadre d'emploi de fonctionnaire suppléant d'assurer les fonctions correspondantes

3.13: Remunération de cadre d'emploi de fonctionnaire suppléant d'assurer les fonctions correspondantes

3.14: Remunération de cadre d'emploi de fonctionnaire suppléant d'assurer les fonctions correspondantes

3.15: Remunération de cadre d'emploi de fonctionnaire suppléant d'assurer les fonctions correspondantes

3.16: Remunération de cadre d'emploi de fonctionnaire suppléant d'assurer les fonctions correspondantes

3.17: Remunération de cadre d'emploi de fonctionnaire suppléant d'assurer les fonctions correspondantes

3.18: Remunération de cadre d'emploi de fonctionnaire suppléant d'assurer les fonctions correspondantes

3.19: Remunération de cadre d'emploi de fonctionnaire suppléant d'assurer les fonctions correspondantes

3.20: Remunération de cadre d'emploi de fonctionnaire suppléant d'assurer les fonctions correspondantes

3.21: Remunération de cadre d'emploi de fonctionnaire suppléant d'assurer les fonctions correspondantes

3.22: Remunération de cadre d'emploi de fonctionnaire suppléant d'assurer les fonctions correspondantes

3.23: Remunération de cadre d'emploi de fonctionnaire suppléant d'assurer les fonctions correspondantes

3.24: Remunération de cadre d'emploi de fonctionnaire suppléant d'assurer les fonctions correspondantes

3.25: Remunération de cadre d'emploi de fonctionnaire suppléant d'assurer les fonctions correspondantes

3.26: Remunération de cadre d'emploi de fonctionnaire suppléant d'assurer les fonctions correspondantes

3.27: Remunération de cadre d'emploi de fonctionnaire suppléant d'assurer les fonctions correspondantes

3.28: Remunération de cadre d'emploi de fonctionnaire suppléant d'assurer les fonctions correspondantes

3.29: Remunération de cadre d'emploi de fonctionnaire suppléant d'assurer les fonctions correspondantes

3.30: Remunération de cadre d'emploi de fonctionnaire suppléant d'assurer les fonctions correspondantes

3.31: Remunération de cadre d'emploi de fonctionnaire suppléant d'assurer les fonctions correspondantes

3.32: Remunération de cadre d'emploi de fonctionnaire suppléant d'assurer les fonctions correspondantes

3.33: Remunération de cadre d'emploi de fonctionnaire suppléant d'assurer les fonctions correspondantes

3.34: Remunération de cadre d'emploi de fonctionnaire suppléant d'assurer les fonctions correspondantes

3.35: Remunération de cadre d'emploi de fonctionnaire suppléant d'assurer les fonctions correspondantes

3.36: Remunération de cadre d'emploi de fonctionnaire suppléant d'assurer les fonctions correspondantes

3.37: Remunération de cadre d'emploi de fonctionnaire suppléant d'assurer les fonctions correspondantes

3.38: Remunération de cadre d'emploi de fonctionnaire suppléant d'assurer les fonctions correspondantes

3.39: Remunération de cadre d'emploi de fonctionnaire suppléant d'assurer les fonctions correspondantes

3.40: Remunération de cadre d'emploi de fonctionnaire suppléant d'assurer les fonctions correspondantes

3.41: Remunération de cadre d'emploi de fonctionnaire suppléant d'assurer les fonctions correspondantes

3.42: Remunération de cadre d'emploi de fonctionnaire suppléant d'assurer les fonctions correspondantes

3.43: Remunération de cadre d'emploi de fonctionnaire suppléant d'assurer les fonctions correspondantes

3.44: Remunération de cadre d'emploi de fonctionnaire suppléant d'assurer les fonctions correspondantes

3.45: Remunération de cadre d'emploi de fonctionnaire suppléant d'assurer les fonctions correspondantes

3.46: Remunération de cadre d'emploi de fonctionnaire suppléant d'assurer les fonctions correspondantes

3.47: Remunération de cadre d'emploi de fonctionnaire suppléant d'assurer les fonctions correspondantes

3.48: Remunération de cadre d'emploi de fonctionnaire suppléant d'assurer les fonctions correspondantes

3.49: Remunération de cadre d'emploi de fonctionnaire suppléant d'assurer les fonctions correspondantes

3.50: Remunération de cadre d'emploi de fonctionnaire suppléant d'assurer les fonctions correspondantes

3.51: Remunération de cadre d'emploi de fonctionnaire suppléant d'assurer les fonctions correspondantes

3.52: Remunération de cadre d'emploi de fonctionnaire suppléant d'assurer les fonctions correspondantes

3.53: Remunération de cadre d'emploi de fonctionnaire suppléant d'assurer les fonctions correspondantes

3.54: Remunération de cadre d'emploi de fonctionnaire suppléant d'assurer les fonctions correspondantes

3.55: Remunération de cadre d'emploi de fonctionnaire suppléant d'assurer les fonctions correspondantes

3.56: Remunération de cadre d'emploi de fonctionnaire suppléant d'assurer les fonctions correspondantes

3.57: Remunération de cadre d'emploi de fonctionnaire suppléant d'assurer les fonctions correspondantes

3.58: Remunération de cadre d'emploi de fonctionnaire suppléant d'assurer les fonctions correspondantes

3.59: Remunération de cadre d'emploi de fonctionnaire suppléant d'assurer les fonctions correspondantes

3.60: Remunération de cadre d'emploi de fonctionnaire suppléant d'assurer les fonctions correspondantes

3.61: Remunération de cadre d'emploi de fonctionnaire suppléant d'assurer les fonctions correspondantes

3.62: Remunération de cadre d'emploi de fonctionnaire suppléant d'assurer les fonctions correspondantes

3.63: Remunération de cadre d'emploi de fonctionnaire suppléant d'assurer les fonctions correspondantes

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV - ANNEXES	
ARRETE ET SIGNATURES	
	IV
	D

Nombre de membres en exercice : 8 titulaires + 5 suppléants

Nombre de membres présents : 7

Nombre de suffrages exprimés : 7

VOTES :

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 24 mars 2022

Présenté par (1), le Président du Comité de Direction de l'EPIC
A le le Cannet, le 1^{er} mars 2022
(1).

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Assemblée Générale n° 32
A le le Cannet
Les membres de l'assemblée délibérante (2), 1^{er} avril 2022

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général.

(2) L'assemblée délibérante étant :

Y^R WEISSER philippe



AMASSO Sandrine



AIDAOUI Romain



V.otti Alain

Stella Gerard

PAOLA FELIS
Pado Felix

GOTIS Jean Pierre



Résumé de l'acte

006-810796656-20220401-322022-BF

Numéro de l'acte : 322022
Date de décision : vendredi 1 avril 2022
Nature de l'acte : BF
Objet : PV AG 32 BP 2022 + Page Signatures + Flux XLM
Classification : 7.1 - Decisions budgetaires
Rédacteur : Walid CHAABANI
AR reçu le : 14/04/2022
Numéro AR : 006-810796656-20220401-322022-BF
Document principal : 71_AN-PV AG32.pdf

Pièces jointes :

71_AN-Page Signatures BP 2022.pdf
71_AN-BP 2022.xml

Historique :

14/04/22 11:38	En cours de création	
14/04/22 11:39	En préparation	Walid CHAABANI
14/04/22 11:41	Reçu	Walid CHAABANI
14/04/22 11:43	En cours de transmission	
14/04/22 11:49	Transmis en Préfecture	
14/04/22 11:52	Accusé de réception reçu	